



Règlements de compte en série, à l'IUT d'Évry

Depuis le changement de direction à l'IUT d'Évry en septembre 2022 nous assistons à une série de règlements de compte politiques et à une grave attaque contre la démocratie interne de notre université.

Nous vous avons déjà alerté en Janvier 2023 sur le sort réservé à notre collègue Ouidad Abdelmohcine. Enseignante à l'UEVE depuis 15 ans, elle s'était vue promettre un CDI avant d'apprendre la veille des vacances de fin d'année que l'université se débarrassait simplement d'elle sans raison et sans aucune information officielle.

Aujourd'hui, c'est un autre collègue de l'IUT qui subit le même sort et les mêmes méthodes. Karim El Mali est lui aussi PAST à l'UEVE depuis 15 ans. Il enseigne à l'IUT dans le département de Management de la Logistique et des Transports (MLT) et est responsable de la Licence de Logistique et Pilotage des Flux (LPF) depuis 2010.

Dernièrement, il a été nommé PAST à temps plein pour une durée de trois ans renouvelables. Cette nomination se terminait en novembre. Alors que ni ses cours ni sa licence ne sont supprimés, alors qu'il est très apprécié de ses collègues et étudiants, il apprend de façon complètement officieuse qu'il n'est pas renouvelé. L'université ne daigne même pas le prévenir de cette décision par écrit ou par mail, dérogeant ainsi au délai légal de prévenance qui est de deux mois.

Ce que nous souhaitons dénoncer aujourd'hui, c'est aussi le fait que ces deux cas ne sont pas isolés.

Un enseignant élu démocratiquement par ses collègues à la tête du département MLT, apprend par un simple mail du directeur de l'IUT qu'il est démis de ses fonctions sans aucune motivation. Une décision d'une particulière gravité au regard des principes universitaires. Il conteste actuellement cette décision au tribunal administratif.

Plus récemment encore, l'IUT a tenté de se débarrasser d'un autre collègue présent à l'IUT depuis 14 ans, allant jusqu'à falsifier d'une part son service prévisionnel et d'autre part des déclarations à nos autorités de tutelles. Cette fois-ci, l'université finit par intervenir devant la gravité de l'affaire et le risque important de poursuites pénales pour faux en écritures publiques.

Devant une telle hécatombe, nos collègues sont en droit de se demander : et maintenant, à qui le tour ?

Tous ces collègues dont l'IUT s'est débarrassé, essaie ou a essayé de se débarrasser ont deux points communs.

Leur premier point commun est qu'ils ont soutenu ou sont parfois simplement présumés avoir soutenu la liste ayant perdu les dernières élections pour la direction de l'IUT. Il nous apparaît aujourd'hui évident que cet enchaînement aussi rapide s'apparente à un règlement de compte politique organisé, violent et contraire aux valeurs du service public et de l'enseignement supérieur.

Par principe notre syndicat ne présente pas de liste lors de ce type d'élection, mais il demeure que les règlements de compte politique au détriment des personnels sont inadmissibles dans un établissement dans lequel doit pouvoir vivre la démocratie et le respect des procédures.

Leur deuxième point commun est qu'ils sont tous d'origine marocaine. Il est difficile de croire qu'il s'agit-là d'une coïncidence, quand nous apprenons de plusieurs sources que certains collègues de l'IUT emploient dans ce contexte les expressions : « mafia marocaine », « IUT d'arabes » ou encore « Team couscous ».

Nous dénonçons fermement ces propos racistes et révoltants qui sont de plus accompagnés d'une série de mesures violentes et illégales dont le seul objectif est d'écartier une liste de personnes.

Il n'est pas acceptable que la direction de l'IUT procède ainsi à une purge de son ancienne opposition politique. Il n'est pas acceptable que des propos racistes soient tenus à l'égard de nos collègues.

Il n'est pas acceptable de se débarrasser sans raison et sans même un préavis, de collègues qui travaillent à l'UEVE depuis 15 ans.

**Luttons ensemble contre la précarité, contre le racisme
et pour que vive une véritable démocratie
dans notre université !**

SUD Éducation 91

Communiqué 22 janvier 2024